

Paul Barril, l'ex-"superflic" passé "du côté obscur"



Crédit Photo : TF1/LCI

. L'ancien n°2 du **GIGN**, soupçonné d'association de malfaiteurs, fut un brillant officier avant d'être impliqué dans deux affaires retentissantes.
 . Alors qu'il a été mis en examen dans l'affaire du cercle de jeux Concorde, son ancien frère d'armes Christian Prouteau garde le "souvenir d'un vrai soldat".

- le 25/12/2007 - 17h19

CLIQUEZ  REGARDEZ

Paul Barril vu par son ancien chef, Christian Prouteau

"Je suis vraiment attristé, j'aurais préféré un autre Noël". En ce 25 décembre, le préfet Christian Prouteau, ex-patron du **GIGN**, commente avec lassitude sur France Inter la mise en examen et le placement en détention de son ancien second, **Paul Barril**, dans l'affaire du cercle de jeux parisien Concorde. Selon une source proche de l'enquête, **Paul Barril**, reconverti dans la sécurité privée, est soupçonné d'avoir apporté son concours à l'un des groupes de truands désireux de prendre le contrôle du Concorde. Pourtant, de son ancien frère d'armes, Christian Prouteau garde le "souvenir d'un vrai soldat", "un garçon courageux et même téméraire". Mais il évoque aussi cette "fracture", parlant "d'accusation lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir" en 1981 : "Il n'a eu de cesse, à partir de ce moment là, de vouloir démontrer qu'il était quelqu'un d'autre et en fait, c'est le contraire qui s'est produit. Ça l'a fait passer du côté obscur".

Les deux hommes ont oeuvré coude à coude pendant les dix premières années du Groupe d'intervention de la gendarmerie, faisant du **GIGN** l'une des meilleures unités d'intervention au monde. Prouteau définit la stratégie et Barril l'applique sur le terrain avec un goût prononcé pour les "trouvailles" explosives, paralysantes ou autres. En 1976, **Paul Barril** conseille sur le terrain les autorités saoudiennes pour mater à coups de gaz une révolte pendant le pèlerinage à la Mecque. En 1980, il évacue en douceur les nationalistes corses retranchés dans l'hôtel Fesch d'Ajaccio. Mais les années 80 marquent un tournant pour le tandem Prouteau-Barril. Créateur en 1982 de la cellule anti-terroriste de l'Elysée à la demande de François Mitterrand, Christian Prouteau laissera la direction provisoire du **GIGN** à Barril. C'est alors qu'éclateront les deux scandales du premier septennat de François Mitterrand : l'affaire des Irlandais de Vincennes et celle des écoutes illégales de l'Elysée.

Du **GIGN** aux Emirats

En août 1982, trois Irlandais, "dangereux terroristes" selon l'Elysée, sont arrêtés à Vincennes par une équipe du **GIGN**, menée par le capitaine Barril. L'instruction judiciaire fait apparaître de graves irrégularités et les trois Irlandais sont libérés en octobre 1983. **Paul Barril**, accusé par un de ses informateurs d'avoir déposé des armes au domicile des Irlandais, ne sera jamais poursuivi et l'affaire est close en avril 2003. Plusieurs officiers de gendarmerie, dont Prouteau, seront condamnés. "Cette affaire, c'est 20 ans d'emm... mais juridiquement, c'est moi le grand vainqueur", dira-t-il.

Gravement blessé à l'entraînement en 1983, Barril quitte le **GIGN** alors que l'affaire des Irlandais est devenue une affaire d'Etat. Sur sa demande, en 1984, il est mis en disponibilité de la gendarmerie pour cinq ans. Il écrit deux livres, dont *Missions spéciales* dans lequel il évoque le "piège irlandais", puis crée *Secrets*, une société de sécurité privée. Sa réputation lui ouvre dès lors les portes des émirats du Golfe ou de pays d'Afrique noire, où il vend ses compétences en matière d'antiterrorisme.

Ex-membre de la cellule de l'Elysée, **Paul Barril** fait partie des sept prévenus sanctionnés en 2005 par le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire des écoutes. Il écope de 6 mois d'emprisonnement avec sursis et 5000 euros d'amende, pour recel de documents portant atteinte à la vie privée, peine confirmée en appel en mars 2007. Il s'est pourvu en cassation. Mais son nom a également été cité dans d'autres dossiers. Ainsi, en septembre 1985, il est soupçonné d'avoir servi d'intermédiaire entre des organes de presse et des militaires dans le cadre de fuites de l'affaire Greenpeace. Inculpé dans le cadre d'un trafic d'armes, pour avoir fourni des cartouches et des détonateurs à un "vieux copain de régiment", proche de l'extrême droite, il est reconnu coupable par un tribunal de Bobigny mais, en 1986, il est dispensé de peine. Désormais, mis en examen depuis lundi dernier par le juge marseillais Serge Tournaire pour association de malfaiteurs dans l'affaire du cercle Concorde, il passe les fêtes de fin d'année derrière les barreaux.